

**A\_2023\_80**  
**Arrêté portant titularisation de M. Rémi CREPEAU**  
**Adjoint Technique Territorial**

Le Maire de la Commune de Aussac-Vadalle,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 4, L. 327-3, et L.327-1 à L.327-9,

**Vu** le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques,

**Vu** l'arrêté en date du 24 octobre 2022 nommant M. CREPEAU Rémi, Adjoint Technique Territorial stagiaire à compter du 01 novembre 2022, et le classant au 1er échelon sans ancienneté,

**Vu** l'arrêté en date du 06 janvier 2023 portant reclassement de M. CREPEAU Rémi suite à reprise des services antérieurs, à compter du 01 novembre 2022, et le classant au 3ème échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial,

**Vu** l'attestation de suivi de formation d'intégration établie par le CNFPT le 13 octobre 2023,

Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. CREPEAU Rémi est titularisé dans le grade de Adjoint Technique Territorial, à compter du 01 novembre 2023, à temps complet.

**ARTICLE 2 :**

M. CREPEAU Rémi est classé au 3ème échelon, indice brut 370, indice majoré 363, avec une ancienneté de 2 mois et 15 jours.

**ARTICLE 3 :**

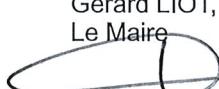
La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et notifié à l'agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion de la Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Aussac-Vadalle, le 27 octobre 2023

Gérard LIOT,  
Le Maire



Mairie d'AUSSAC-VADALLE  
R.F.  
(Charente)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le ..... 2/11/23

Signature de l'agent :

